

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Mardi 25 mai 2021**

CCPC/2021145-013

**Membres du conseil communautaire statutairement : 36**

**Membres ayant pris part à la délibération (25) :** Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS.

**Date de convocation : 18 mai 2021**

**Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE**

**Objet : Retrait des délibérations du 17 juillet 2017 et du 15 novembre 2019 et débat relatif à une reprise de l'intérêt communautaire de la compétence scolaire n'emportant pas de scission entre investissement et fonctionnement.**

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que par délibérations du 17 juillet 2017 et du 15 novembre 2018, le Conseil Communautaire a validé (3 votes contre, 2 abstentions) le retour d'impôts pour la commune de FONT-ROMEU et de BOLQUERE et validé (3 abstentions) les conventions de gestion du service intercommunal scolaire, périscolaire, extrascolaire de Font-Romeu et Bolquère par les communes de Font-Romeu et Bolquère.

Le Président explique que cette convention est irrégulière tant dans le fonds que dans la forme puisque sa rédaction n'est pas conforme avec l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président explique que suite à la validation du conseil communautaire du Protocole Transactionnel du 9 décembre 2019 et sa signature du en date du 9 janvier 2020 par les communes de Font-Romeu, Bolquere, Eyne, Saint-Pierre dels Forcat et la CCPC, la Communauté de Communes s'est engagée à :

- Mettre à l'ordre du jour du conseil communautaire le retrait des délibérations du 17 juillet 2017 et du 15 novembre 2018 ;
- Mettre à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat relatif à une reprise de l'intérêt communautaire de la compétence n'emportant pas de scission entre l'investissement et le fonctionnement des dépenses transférées au titre du transfert de la compétence scolaire ;

Le Président propose de retirer les délibérations du 17 juillet 2017 et du 15 novembre 2018 et de redéfinir l'intérêt communautaire de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » emportant l'investissement et le fonctionnement des dépenses transférées.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **De valider le retrait des délibérations du 17 juillet 2017 et du 15 novembre 2018 ;**
- **De redéfinir l'intérêt communautaire de la compétence scolaire n'emportant pas de scission entre l'investissement et le fonctionnement des dépenses transférées au titre du transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 mai 2021

**Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture**  
**Accusé de réception le 26-05-2021**  
**NOTIFICATION FAST**

Pierre BATAILLE  
Président

